ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 87843

Texte de la question

La mission d'information sur les risques et les conséquences de l'exposition à l'amiante a publié un rapport le 22 février 2006. La mission a voulu examiner tous les aspects du drame de l'amiante, tels qu'ils résultent de l'utilisation massive du produit après la Seconde Guerre mondiale, au moment de la reconstruction et du développement du pays. Les membres de la mission proposent de créer un outil de centralisation et de consultation des diagnostics effectués. Ce registre centralisé des DTA, facilement accessible, serait un élément central de prévention. Une réflexion doit être engagée sur la possibilité d'exploiter à cette fin les bases de données fiscales, ou du cadastre. M. François Grosdidier demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer les démarches qu'il envisage suite à cette proposition.

Données clés

Auteur : M. François Grosdidier
Circonscription : Moselle (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 87843
Rubrique : Risques professionnels
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2346